



Convention de partenariat tripartite Ville du Bouscat- Ville d'Eysines Croix-Rouge Insertion

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Ville du BOUSCAT

Domiciliée à : Place Gambetta – 33 110 LE BOUSCAT

Téléphone : 05 57 22 26 66

Représentée par Patrick BOBET, Maire du Bouscat, dument habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal en date du...

Ci-après dénommée « Le Bouscat »,

ET

Ville d'EYSINES

Domiciliée à : Rue de l'Eglise – 33 320 EYSINES

Téléphone : 05 56 16 18 00

Représentée par Christine BOST, Maire d'Eysines, dument habilitée à la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal en date du...

Ci-après dénommée « Eysines »,

ET

Association CROIX-ROUGE INSERTION

Domiciliée à : 98 rue Didot - 75 694 PARIS Cedex 14

N° SIRET (siège) : 75170343000015

Téléphone : 01 44 43 11 00

Représentée par Pierre BENARD, Président de CRI, dument habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil d'administration en date du...

Ci-après dénommée « CRI »,

Préambule

Signée le 25 mars 2016, la Convention territoriale du quartier intercommunal Champ de Courses identifie, au titre de ses objectifs opérationnels, l'implantation d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur le quartier prioritaire (objectif n° 2 inclus au 1^{er} pilier « *Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité* », répondant aux orientations stratégiques inscrites au Contrat de ville métropolitain).

Parallèlement, le Département de la Gironde a retenu dans son « Pacte territorial - Portes du Médoc », le projet de SIAE déposé en ce sens par Le Bouscat. L'opération est également inscrite dans la Stratégie Urbaine Intégrée (2014-2020) de Bordeaux Métropole.

Afin d'identifier les axes de développement de cette SIAE, une première étude d'opportunité a été menée par CRI et les services du Bouscat entre mars et septembre 2016. Celle-ci a permis d'identifier trois activités phares répondant à des besoins du territoire. Ces trois activités sont les suivantes :

- activité de conciergerie
- activité d'un centre d'appels - centre de contacts
- activité d'une ressourcerie - recyclerie

La pertinence d'implanter ces trois types d'activités complémentaires sur le territoire, au travers d'une SIAE, a été validée par le comité de pilotage du 18 novembre 2016. Ce même comité de pilotage a entériné la poursuite de ce projet, par une étape dite de préfiguration.

L'installation puis le démarrage opérationnel de la SIAE est souhaité pour l'année 2018. Dans cette perspective, l'objet de la présente convention consiste à définir les conditions de la mise en place du partenariat entre Le Bouscat, Eysines et CRI afin de permettre le recrutement d'une personne en CDD, chargée de mettre en œuvre la phase de préfiguration.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place du partenariat entre Le Bouscat, Eysines et CRI pour l'étape de préfiguration du projet de la SIAE.

Article 2 : Engagements des signataires

Dans le cadre de l'étape de préfiguration, CRI, Le Bouscat et Eysines souhaitent mener les réflexions nécessaires à la mise en place opérationnelle de la SIAE sur le territoire.

L'étape de préfiguration consiste à élaborer le montage administratif, financier et organisationnel du projet de SIAE.

Pour mener cette étape, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une personne, sous contrat à durée déterminée. Le ou la chargé(e) d'étude sera placée sous la responsabilité du Directeur Général de Croix-Rouge Insertion et en relation étroite avec Le Bouscat et Eysines. Il/Elle sera chargé(e) notamment de mener une analyse, pour chacune des activités identifiées, de l'activité

projetée (produit/service), du marché (le périmètre d'intervention rentable, de la clientèle ciblée et la présentation de la concurrence), de la stratégie commerciale/marketing (politique de prix, de communication et de distribution).

Article 3 : Engagements du Bouscat et d'Eysines

Le Bouscat et Eysines s'engagent à donner à CRI toutes les informations utiles nécessaires à son intervention.

Les villes pourront mettre à disposition de CRI leurs salles municipales.

Article 4 : Modalités de financement

Le Bouscat et Eysines s'engagent à assurer une prise en charge financière pour le recrutement du/de la chargé(e) d'études.

Cette prise en charge financière se répartit comme suit :

Pour Le Bouscat, une prise en charge de 15 000 euros.

Pour Eysines, une prise en charge de 5 000 euros.

Le coût total de l'intervention est de 40 000 euros, dont 14 000 euros pris en charge par le Fonds de confiance d'Aquitaine Active.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois. Elle débute au jour de sa signature.

En cas de non-respect des termes de la présente convention par l'/les une(s) ou l'/les autre(s) des parties, la convention sera résiliée de plein droit dans un délai de 2 mois à compter de la mise en demeure d'exécuter par courrier transmis en recommandé avec accusé de réception.

Article 6 : Obligation de confidentialité

Les parties s'engagent à une confidentialité des informations transmises dans le cadre de l'étude.

Elles s'engagent, notamment, à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations transmises, sans accord, préalable et exprès de(s) (la) ville(s) ou de CRI.

Article 7 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement préalablement à la saisine d'une instance juridictionnelle ou arbitrale.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal de grande instance de Bordeaux.

Fait au Bouscat en triple exemplaires originaux remis à chacune des parties, le

Pour la Ville du BOUSCAT
Patrick BOBET

Pour la Ville d'EYSINES
Christine BOST

Pour CROIX-ROUGE INSERTION
Pierre BENARD

Maire du BOUSCAT

Maire d'Eysines

Président de CRI